

Procès verbal
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2023 Salle polyvalente - 19 H
Convocation du 06 Mai 2023

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL, Dominique LEFORESTIER, Adjoint, Sylvie GIRAUD, Jocelyne ROBILLARD, Anne-Sophie ROUXEL, Antoine DIVARD.

ABSENT excusé : Tanguy ROQUIER (pouvoir donné à Anne-Sophie ROUXEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : DIVARD Antoine

Le Maire ouvre la séance à 19 H 09

Gestion des eaux pluviales urbaines (convention entre commune et Dinan Agglomération) (2023-05-01)

Le maire accueille et donne la parole à Messieurs Henri DEMONVAL et Sylvain GUESSANT respectivement responsable des Finances et technicien pour le transfert de compétence à Dinan Agglomération.

Incompréhension lors de la réunion du mois de mars : pas de signature de la convention présentée suite au vote négatif du conseil municipal .

Intervention de MM DEMONVAL et GUESSANT :

Il s'agit ici d'un transfert de compétence et de charge, la loi Nôtre de 2017 a imposé le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité y compris la gestion des eaux pluviales urbaines.

Dinan Agglomération retransmet aux communes la gestion des eaux pluviales urbaines, un prix moyen a été établi pour l'ensemble des communes, pour Guenroc ± 8000 € →lié au mètre linéaire de réseau soit 8236.97 € que Dinan Agglomération reversera à la commune lorsque la convention proposée sera signée par le maire.

La commune engage les frais selon les besoins de travaux, elle conserve un maximum d'autonomie pour gérer les opérations.

Le tarif au mètre linéaire est le même pour toutes les communes, ce qui change ce sont les quantités.

Après délibération et vote, à l'unanimité des présents le conseil municipal valide la convention proposée, le maire est autorisé à la signer. La décision modificative budgétaire nécessaire est également votée telle que suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Article 739211..... 8 500 €

Recettes de fonctionnement :

Article 70876 8 500 €

Fin de contrat d'un personnel en contrat à durée déterminée (2023-05-02)

Le maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Lennie PETIPAS à compter du 30 juin 2023.

Pour le nouveau recrutement privilégier une personne de la commune avec quelques difficultés financières mais qui devra aussi avoir des compétences, il y aura une période d'essai.

Passage du contrat à 3 h/semaine : faire une demande de modification du volume horaire hebdomadaire.

Le poste est à pourvoir le 1^{er} juillet 2023. Après délibération, le maire est autorisé à recruter.

Nomination d'un déontologue de l'Elu local (2023-05-03)

A la suite du dernier conseil municipal, le maire a contacté Madame Patricia GAUVAIN afin de lui proposer la fonction de déontologue de l'élue local, elle a accepté la mission.

Après délibération et vote, à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide donc la désignation de Madame GAUVAIN Patricia au poste de déontologue de l'élue local.

Nomination d'un élu au CCAS (2023-05-04)

Le maire rappelle la démission de Madame PRALONG Emilie conseillère municipale siégeant au CCAS. Le CCAS est normalement composé de 5 membres élus.

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal valide la désignation de Madame Dominique LEFORESTIER en qualité de membre élu au CCAS.

Demandes de subventions (2023-05-05)

Demandes faites par :

Association Fabrik et Partages présidée par Christelle FOURRAGE :

Aide pour payer l'assurance de l'association.

Après délibération et vote, à l'unanimité, la somme de 100 € est validée.

Collège la « Gautrais » Plouasne :

Voyage scolaire à Londres des élèves de 3^{ème} : 2 collégiens domiciliés à Guenroc concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde 30 €/collégien. Cette somme doit venir en déduction de la participation des familles qui seront avisées par courrier de l'aide octroyée.

QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement bourg :

Réparations du réseau EP avant la réfection de la route.

Organiser une prochaine réunion avec l'ADAC 22.

Dossier Eglise :

La commission « église » a rencontré en mairie le 26 avril le représentant du cabinet YLEX.

Le maître d'œuvre va transmettre un calendrier de l'opération, prochaine réunion début juin.

Rapport Dendrotech :

Transmis aux conseillers municipaux + cabinet YLEX.

Il y a eu une réunion de « conciliation » plutôt d'explications le 27 avril en mairie en présence de Michel LEVACHER, trésorier de la paroisse de Caulnes, de Philippe HEURLIN, Dominique LEFORESTIER, Roger COSTARD, élus, de Claudine BOIS, Jean-Yves GOURET, association Guenroc'Eglise et de Jean-Jacques LEROY, prêtre de la paroisse.

Réunion de 3 heures.

Il faut choisir un référent de l'association Guenroc'Eglise et un référent du conseil municipal.

Dominique LEFORESTIER se propose, les élus valident et s'accordent sur le fait qu'elle sera la seule interlocutrice.

Il faut laisser l'association gérer le dossier de classement de l'église.

Envoi du rapport Dendrotech dans son intégralité à Guenroc'Eglise (validé par le conseil municipal).

Les élus sollicitent Tanguy ROQUIER pour leur faire une synthèse du rapport.

Terrains Rue du Presbytère (impactés par une OAP « orientations d'aménagement et de programmation ») :

Dinan agglomération propose une sortie de l'OAP : possible si les terrains concernés disposent tous d'une entrée indépendante sur la route départementale.

Reste juste le bornage à payer, viabilisation ou non.

Adhésion SACEM :

Il vaut mieux payer par soirée organisée (± 50 €), à l'année cela coûterait plus de 200 € (forfait), il faudrait plusieurs soirées pour amortir !

Réunion à Guenroc : future adhésion au PNR (Parc Naturel Régional) :

Les élus de GUITTE étaient associés à la rencontre. Cotisation pour la commune 3 €/habitant avec dotation de l'Etat de 3,72 €/habitant ;

Proposition d'adhésion à l'association BRUDED :

Favoriser le partage d'idées et d'expérience entre communes petites et moyennes en Bretagne, gratuit ;

Chemin :

Nettoyage le 20 mai, repas chez Valérie GAREL ;

Prochain conseil municipal : 30 juin à 19 h.

Clôture de la séance à 21 h 30

Guenroc, le 15/05/2023

Le Maire,

le Secrétaire de séance,